

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	10
- votants	10
- absents	0
- exclus	..

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **5 octobre 2005**

L'an deux mille cinq, le 5 octobre à 18H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

MR LAMORT MME BLAIZOT MR FOSSEY MR HAMEL
MME ENAULT MR LAVALLE MME DORANGE MR
PALMER MR ROQUIER MR GERMAIN

MR ROQUIER a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

29 septembre 2005

Date d'affichage :

29 septembre 2005

OBJET

**FRAIS DE SCOLARITE
2004/2005**

Le Conseil Municipal unanime, donne son accord à Mr Le Maire pour régler les frais scolaires qui se présentent de la façon suivante:

Ecole de LA GLACERIE : 1 268.34 € (soit 1 élève à 781.41 €
et 1 élève à 486.93 €)

Collège les Provinces : 10.67 € (soit 1 élève à 1067 €)

OBJET

**CHEMIN COMMUNAL DE
L'ECLUSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que dans le cadre de l'aménagement foncier la première partie du chemin de l'Ecluse demeure la propriété de la commune et que la partie haute jusqu'à l'angle du bâtiment existant reste la propriété de Mr Pierre HAMEL.

OBJET

**MARCHE DE TRAVAUX
CONNEXES AU
REMEMBREMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'appel d'offres ouvert a été choisi comme procédure de consultation pour les travaux connexes de l'aménagement foncier lot 2 « Voiries Rurales »

L'appel public à la concurrence a été lancé le 18/08/2005.

La commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 21 septembre 2005 a décidé de retenir l'entreprise suivante :

- Lot 2 : Entreprise EUROVIA 40 Route de Saint-Lô
50 190 PERIERS pour un montant de 179 966.89 HT
soit 215 240.40 TTC

Suite à cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire :

- à signer le marché pour le montant ci-dessus avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

OBJET

**MOTION DE SOUTIEN
MAINTIEN DE LA « VOIE
SACREE » DANS LE
RESEAU DES ROUTES
NATIONALES**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la motion concernant le maintien de la « Voie Sacrée » dans le réseau des Routes Nationales.

Vu l'importance du projet, le Conseil Municipal, unanime décide d'apporter son soutien.